

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01302
Numéro SIREN : 817 872 054
Nom ou dénomination : CGB FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/006647

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

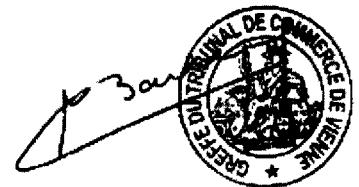
VIENNE



706187

Dénomination : CGB FINANCIERE
Adresse : 1 rue Des Pruniers 38280 Villette-d'anthon -FRANCE-
n° de gestion : 2018B01302
n° d'identification : 817 872 054
n° de dépôt : A2019/006647
Date du dépôt : 19/11/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



706187

6647 & 19114



CGB FINANCIERE
1 rue des Pruniers
38280 VILETTE-D'ANTON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE CGB FINANCIERE SARL EN
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

BLANCHARD

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

Le Thetemos - CP 202
15, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 23 25 69
Fax. +33 (0)4 72 23 25 68

cabinet@cabinetblanchard.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 101 556 €

CGB FINANCIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 000 Euros
Siège social : 1, rue des Pruniers – 38280 VILETTE-D'ANTON
817 872 054 RCS VIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CGB FINANCIERE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

A l'associé,

En notre qualité de commissaire à la transformation de la Société CGB FINANCIERE et en application des dispositions de l'Article L. 225-244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission à l'exception du ou des points décrits dans le paragraphe suivant. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date de la situation établie et la date de notre rapport.

L'arrêté des comptes au 31 mars 2019 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 10 296 879 €, dont un résultat de 2 616 526 € et un capital social de 5 000 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social au jour de la réalisation de la transformation.

Fait à LYON, le 7 novembre 2019

Cabinet BLANCHARD et Associés
Commissaire à la transformation

Fabrice BOURBON

